

La laïcité : une certaine manière d'être religieux.

S'avancer sur le thème de la laïcité, c'est entrer dans un écheveau qu'il est extrêmement difficile de démêler.

- Pour l'universitaire, la laïcité est d'abord un *objet* de recherche, susceptible d'être étudié selon différentes perspectives (historique, politique, sociologique, juridique, théologique, etc.).
- Mais elle est aussi l'*enjeu* de débats virulents dans notre pays et quelques autres.
- Car à ce *mot* s'attachent diverses représentations, connotations et valeurs (elle n'est pas une valeur, mais que des valeurs lui sont attribuées).

Il serait illusoire de prétendre trancher le débat comme Alexandre le nœud gordien. Le discours n'est pas une épée – certains s'y sont essayés, en posant un point d'exclamation final derrière ce mot auquel paradoxalement ils prétendent ne rien ajouter.

Je voudrais plutôt ce matin utiliser une aiguille à tricoter. Non pour habiller la laïcité d'un beau pull-over théorique (j'en serais bien incapable), mais au contraire, pour *détricoter*. Non pas pour trancher le nœud mais pour s'insinuer dans un de ses replis et desserrer quelque peu ce débat trop bien verrouillé par des présupposés implicites.

Le repli que je voudrais soulever est le paradoxe qu'énonce le titre, un peu provocateur, de ce propos : *La laïcité : une certaine manière d'être religieux*. Je le ferai en trois temps. D'abord en pointant la dimension de *séparation* qui habite la laïcité. Ensuite en repérant cette dimension également dans la religion – du moins celle qui est la mienne. Enfin en allant puiser aux sources de cette religion le principe même sur lequel est fondée la laïcité.

Pour ne pas allonger l'exposé, je serai par moment schématique, voire caricatural. Les précisions et les nuances pourront être apportées si besoin lors de l'échange qui suivra.

1. La laïcité : une séparation

Dire que la laïcité est une certaine manière d'être religieux est un paradoxe, car la laïcité désigne précisément une *séparation* entre ce qui relève du domaine reli-

gieux et ce qui n'en relève pas¹. Si le terme est né en 1849², le symbole historique le plus fort de la laïcité en France est la loi de *séparation* des Églises et de l'État de 1905, aussi souvent retouchée que réputée intouchable.

La séparation instituée par la loi en 1905 s'énonce de la façon suivante :

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes (article 2). »

Est ainsi coupé le lien organique entre l'État français et la religion, dont la dernière version est le régime concordataire (1802) qui « reconnaît » et finance quatre cultes : le catholique, le réformé, le luthérien et l'israélite.

Cette coupure est le résultat d'une histoire dont on peut remonter quelques étapes :

- Le conflit des deux France, dans le dernier tiers du XIXe siècle : la France conservatrice, fille aînée de l'Église (catholique), dont le rêve est le retour à la monarchie, et la France progressiste, laïque et farouchement républicaine.
- Deux France qui sont les cristallisations antagonistes de mouvements déjà présents lors de la Révolution,
- Elle-même fille des Lumières,

¹ Si l'article 1^{er} de la loi de 1905 affirme le rôle positif de la République qui assure la liberté de conscience et garantit la liberté de culte, avant que l'article 2 mette fin au régime des cultes reconnus, le titre de la loi met l'accent sur la séparation.

² Et non pas en 1871 comme l'affirme Jacqueline LALOUETTE, « Introduction », *Romantisme* 162/4 (2013), p. 3-9, qui cite par ailleurs le *Dictionnaire pédagogique* de Ferdinand Buisson dans sa 2^e édition (1911) alors que l'article sur la laïcité qui constate que « ce mot est nouveau » a été rédigé pour la 1^{re} édition en 1887 ! Pour une histoire détaillée des termes de cette famille, voir Véronica THIÉRY-RIBOULOT, « Étapes de l'histoire du mot 'laïcité' », *Séminaire " Laïcité "*, Groupe d'Étude du Matérialisme Rationnel, Jean-Claude Bourdin, Gérard Bras, Jan 2024, Pantin / Visio conférence, France. Article très documenté sur l'évolution lexicale des mots de la famille de *laïcité*. Le *lai* médiéval d'abord utilisé par les clercs pour s'en distinguer devient le *laïc* du XVIe siècle employé majoritairement par les protestants pour dénoncer cette distinction, puis se diffuse dans la langue pour désigner l'individu qui ne veut pas se comprendre essentiellement dans le giron de l'Église. Le vocabulaire catholique préférant les termes *chrétien* ou *fidèle*. Il est donc faux de prétendre que la laïcité est un mot catholique. *Laïcisme* apparaît fin XVIIIe siècle (1795) souvent dans un sens qui relèverait aujourd'hui de *laïcité* (non péjoratif). *Laïcité* (apparu en 1849) le supprime à partir de 1870 (sauf pendant l'occupation). 1^{re} apparition de *laïcité* : délibération du Conseil général du Var sur la loi Falloux : « Quatre principes paraissent, à notre commission, devoir être admis avec toutes leurs conséquences dans les lois relatives à l'enseignement primaire : la liberté, la gratuité, la nécessité obligatoire, et la laïcité du personnel enseignant rétribué par l'État. » Jusque dans les années 1980, assez peu utilisé. Puis essentiellement pour les débats sur l'éducation. Puis à partir des années 2000 dans beaucoup de sujets sociétaux et en particulier l'islam. Le mot est de plus en plus opposé non plus à l'Église catholique mais à l'islam. La loi de 2004 l'utilise pour justifier un basculement de la neutralité de l'État vers celle des usagers, alors qu'en 1992 le Conseil d'État l'utilise pour justifier l'inverse (liberté religieuse). La laïcité devient une valeur à partir des années 2000 (seulement en France).

- Elles-mêmes largement influencées par des penseurs comme John Locke et Roger Williams qui au XVII^e siècle militent pour la séparation des Églises et des États³.
- Mais ils n'ont pas inventé cette idée : elle est prônée dès la 1^{re} décennie de la Réforme par les courants anabaptistes et spiritualistes qui pensent que l'accent sur la liberté de la conscience guidée par la Parole de Dieu, présent très tôt chez Luther (Worms), doit se traduire par des formes politiques⁴.
- Au cours des cinq siècles qui précèdent, les conflits entre pouvoirs politiques et Église sont récurrents. Les arguments de part et d'autre reposent largement sur le couple *temporell/spirituel* (Querelle des Investitures dans l'Empire germanique, gallicanisme en France). À quoi l'on peut ajouter la critique, interne à l'Église, de la confusion entre les deux sphères (Jacques de Vitry⁵, simonie). Le Moyen-Âge est un temps de débats intenses.

De ce rapide survol, je tire deux remarques

1. Chez Williams et Locke, le principe de séparation *découle explicitement de leurs convictions religieuses*. Il est impossible, sauf à faire l'impasse sur les faits historiques, de penser que la laïcité constitue dans son essence une opposition au christianisme, une création *ex nihilo* des Lumières pour s'émanciper de la tyrannie de

³ Né à Londres vers 1603 (décès : 1684), Roger Williams devient un théologien et pasteur baptiste américain. Il fonde Providence et le Rhode Island en 1636 après avoir été banni du Massachusetts pour ses idées. En 1638, il fonde la Première Église baptiste d'Amérique. Il milite pour la séparation de l'Église et de l'État et pour la liberté de culte pour tous, y compris juifs, musulmans et catholiques. En 1643, il publie un dictionnaire anglo/narragansett. En 1656, il accueille des quakers persécutés au Massachusetts. « C'est la volonté et le commandement de Dieu (depuis la venue de son Fils le Seigneur Jésus) que soit garantie à tous, dans chaque nation et chaque pays, la liberté des consciences et des cultes, même ceux des plus païens, des Juifs, des Turcs ou des antichrétiens. Et on ne doit pas les combattre autrement qu'avec la seule épée capable de conquête (dans les affaires de l'âme), l'épée de l'Esprit de Dieu, la parole de Dieu. » et « Une uniformité de religion imposée par la force partout dans une nation ou une communauté civile, confond le civil et le religieux, rejette les principes du christianisme et de la civilité, et nie l'incarnation de Jésus-Christ. » Roger WILLIAMS, *La doctrine sanguinaire de la persécution pour motif de conscience examinée dans une confrontation avec la vérité et la paix* (1644), Syllabus, n° 6 et 10 (Voir *ETR* Hors-série 2013). John Locke, né en 1632 à Wrington, a grandi pendant la guerre civile anglaise. Il a poursuivi ses études à Oxford et s'est intéressé à la médecine et aux sciences naturelles. En 1671, après avoir lu Descartes, il commence à rédiger son *Essai sur l'Entendement Humain*. De 1672 à 1675, il voyage en France pour se soigner et approfondir ses connaissances. Exilé en Hollande en 1682, il retourne en Angleterre en 1689 et publie anonymement *Deux traités sur le gouvernement et Lettre sur la tolérance*. En 1690, il publie *Essai sur l'entendement humain*, influençant les futurs philosophes des Lumières. Installé chez Lady Masham en 1691, il publie *Quelques pensées sur l'éducation* en 1693. Il meurt en 1704 à High Laver. John LOCKE, *Lettre sur la tolérance*, J.-M. Tremblay, éd. Chicoutimi, 1686 (accessed 23.07.2015) : « il est d'une nécessité absolue de distinguer ici, avec toute l'exactitude possible, ce qui regarde le gouvernement civil, de ce qui appartient à la religion, et de marquer les justes bornes qui séparent les droits de l'un et ceux de l'autre. Sans cela, il n'y aura jamais de fin aux disputes qui s'élèveront entre ceux qui s'intéressent, ou qui prétendent s'intéresser, d'un côté au salut des âmes, et de l'autre au bien de l'État »

⁴ Marc LIENHARD, « L'apport des dissidents du XVI^e siècle à l'émergence de la laïcité » in H. Bost (éd.), *Genèse et enjeux de la laïcité. Christianismes et laïcité* (Le champ éthique 18), Genève, Labor et Fides, 1990, p. 15-30.

⁵ Claude CARROZI, « *Praelatus*. L'anticléricisme médiéval », *L'anticléricisme*, Toulouse, Éditions Privat (Cahiers de Fanjeaux, 38), 2003. p. 17-40.

l'obscurantisme religieux⁶. Mais à l'inverse, la religion ne peut récupérer la laïcité sur la base de la phase catholique de l'histoire du terme⁷.

2. Cette distinction n'est donc pas tombée du ciel et le principe de séparation à la base des diverses modalités contemporaines de la laïcité dans le monde⁸ est fondé sur une idée très ancienne, dont on trouve d'ailleurs la trace dans le Nouveau Testament : *rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*. Une parole attribuée à Jésus par les évangiles synoptiques et qui est paradoxalement souvent citée dans les débats comme un slogan laïque. J'y reviendrai dans un instant.

2. Religion et religion

Mais comment peut-on dire que le principe de séparer le religieux du civil est au fond un principe religieux ? Pour penser cela, je m'appuie sur Marcel Gauchet

Dans *Le désenchantement du monde*⁹, Gauchet décrit l'histoire politique de la religion en trois volets dont j'énonce pour l'instant les deux premiers :

- Un mouvement d'autonomisation des sociétés par rapport à la religion. Celle-ci perd petit à petit son rôle structurant et sa fonction politique.
- Cela dit, elle ne disparaît pas mais est réaffectée au traitement des questions existentielles qui hantent toujours les individus qui choisissent du coup dans le marché du religieux les propositions qui sont les plus susceptibles de répondre à leurs aspirations.

Cette « sortie de la religion », dont l'émergence conflictuelle de la « laïcité à la française » est une des diverses manifestations¹⁰, Marcel Gauchet l'attribue sur le long terme à une religion en particulier : le christianisme. Pourquoi ? Parce que cette religion procède à une transformation radicale du divin. Je l'illustre par deux textes bien connus :

- Le premier récit de la création (Gn 1) où l'univers est décrit comme création d'un Dieu qui lui est extérieur. Les astres ne sont plus des divinités, simplement des lampadaires que Dieu accroche dans le ciel pour éclairer la terre.

⁶ L'émergence des Églises libres en Suisse, en France ou encore en Écosse dès le milieu du XIX^e siècle montre que le principe de séparation n'est pas qu'un avatar du fait minoritaire mais travaille le christianisme en profondeur, au moins dans sa version protestante.

⁷ Voir Fabrice HADJADJ, « La personne, la transcendance et l'État. La laïcité n'est pas l'anti-religion », *Revue du Mauss* 49 (2017), p. 195-202, ou de manière plus caricaturale Jean-François CHEMAIN, *Une autre histoire de la laïcité*, Versailles, Via Romana, 2013. L'histoire de la laïcité ne se confond pas avec l'histoire des termes de la famille de *laos*. Mireille Gueissaz et d'autres (Baubérot, Cabanel) ont montré l'influence d'individus protestants (mais pas des Églises, justement), dans l'élaboration de la loi de 1905. Mireille GUEISSAZ, « Protestants et laïques d'origine protestante dans la loi de 1905 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°78, 2005, *La laïcité, un enjeu sur la voie de l'émancipation humaine*, p. 16-26.

⁸ Pour la diversité du « fait laïque », voir Jacques ROBERT, « La notion juridique de laïcité et sa valeur constitutionnelle » in H. Bost (éd.), *Genèse et enjeux de la laïcité. Christianismes et laïcité* (Le champ éthique 18), Genève, Labor et Fides, 1990, p. 89-103 ; Jean BAUBÉROT, *Les 7 laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, s. l., Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015 ; Jean BAUBÉROT (éd.), *Religions et laïcités dans l'Europe des Douze*, Paris, Syros, 1994 ; Jean BAUBÉROT, *Les laïcités dans le monde* (Que sais-je ? 3794), Paris, Presses Universitaires de France, 2014.

⁹ Marcel GAUCHET, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.

¹⁰ Jean BAUBÉROT, *Histoire de la laïcité en France* (Que sais-je ? 3571), Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

- Ce récit est repris au début de l'évangile de Jean (Jn 1) qui insiste sur le fait que cette création est une œuvre de parole : *au commencement était la parole, et la parole était avec Dieu et la parole était Dieu...* et il va plus loin *la parole a été faite chair et elle a habité parmi nous*.

Autrement dit, le Dieu des chrétiens est à la fois transcendant et personnel. Il est, comme dirait Luther, à la fois celui qui gouverne le monde de sa main gauche (de laquelle rien ne peut être dit) et celui devant qui on se tient et avec lequel on converse car il pose sa main droite en Jésus-Christ sur le pécheur et le relève de son désespoir.

Mais du coup il y a religion et religion, et cela est aussi à préciser, car le terme *religion* est au moins autant piégé que le terme *laïcité*. Les sociologues¹¹, les historiens et même les théologiens ne s'accordent pas sur une définition de la religion. Quant aux juristes, ils ont fort à faire aussi¹² ! Pour notre propos, je vais simplement pointer la polémique de Karl Barth contre la religion.

Pour Barth, la religion est la tentative humaine de se concilier la divinité que l'angoisse existentielle ne cesse de fabriquer, ou d'être en adéquation avec elle.

On pense bien sûr aux religions que Marcel Gauchet situe aux débuts de l'histoire, celles qui englobent les moindres aspects de la vie car la divinité est partout. Mais il me semble que l'être humain n'est pas si différent aujourd'hui que ce dont témoignent les textes les plus anciens. Au fond, l'angoisse existentielle que porte la conscience de la finitude est toujours présente. Et l'être humain du XXI^e siècle, comme ses ancêtres, essaye de la contenir, de la dépasser, de la nier ou de l'appriivoiser par des moyens aussi divers que les divers objets sur lesquels elle se fixe.

Du coup ce que je viens de nommer la divinité peut prendre les formes les plus diverses elles aussi : la voiture, le travail, la morale, la patrie, l'argent, la famille, telle valeur, tel idéal, telle idole : ce en quoi tu te confies, écrit Luther, voilà ton Dieu¹³. Ce Dieu peut aussi consister en une réactivation des représentations traditionnelles, par les intégrismes, et nous avons alors le retour du religieux sous la forme nouvelle de la revendication identitaire, 3^e volet du désenchantement du monde dont parle Gauchet. L'individu ne croit pas, en fait. Il adhère.

Or si l'engagement religieux relève de ce mouvement, il ne peut qu'entrer en conflit avec la société car à notre époque postmoderne, la revendication identitaire se manifeste également de manière « laïque ». Et il y a du coup une manière très *religieuse* d'être laïque. L'importance politico-médiatique de la question du voile est un symptôme de la concurrence des lois : la loi de la République et la loi de la religion. Laquelle est supérieure ? Or à se glisser dans cette confrontation, la République ressemble étrangement à une religion : Dieu et Marianne ne sont pas aussi éloignés que Henri Pena-Ruiz veut le croire¹⁴.

¹¹ Anne GOTMAN, *Ce que la religion fait aux gens. Sociologie des croyances intimes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013.

¹² Patrice ROLLAND, « Qu'est-ce qu'un culte aux yeux de la République ? », *Archives de sciences sociales des religions* 129 (2005), p. 51-63.

¹³ Martin LUTHER, « Le petit catéchisme (1529) », *Martin Luther Œuvres VII*, Genève, Labor et Fides, 1962, p. 155-189

¹⁴ Henri PENA-RUIZ, *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité*, Paris, P.U.F., 2015.

3. Rendez à César...

S'il y a une manière religieuse d'être laïque, il y a aussi une manière laïque d'être religieux. Pour développer cela, je vous propose de revenir au texte qui a été lu tout à l'heure. Un texte « religieux » puisqu'il est tiré de la Bible, mais qui est devenu un slogan laïque.

Il y a quelques jours, je l'ai introduit à la Faculté dans un séminaire sur le thème qui nous occupe. Nous n'avons pas eu le temps de le lire en détail. Mais une des premières remarques qui a été faite avec raison par une étudiante qui avait dû l'étudier par ailleurs, c'est que récupérer ce texte pour défendre la laïcité, c'est commettre un anachronisme, car l'auteur de l'évangile qui met ces paroles dans la bouche de Jésus était sans doute davantage préoccupé de présenter sa communauté comme loyale au pouvoir romain en place que des questions qui nous agitent aujourd'hui en France. Distance historique salutaire pour ne pas plaquer les textes d'il y a deux mille ans sur notre situation.

Je leur ai dit que le seul moyen de savoir ce qu'il en est, c'est de lire le texte attentivement. Nous le faisons en avant-première maintenant.

Comme nous n'avons pas le temps d'en faire toute l'exégèse, je vous rends attentifs à deux aspects à côté desquels on passe allègrement la plupart du temps, car on pense savoir d'avance ce que ce texte veut dire (triste destin des textes trop célèbres : on ne les lit plus vraiment).

Premièrement, il s'agit d'une épreuve que l'on tend à Jésus. Un piège qui prend appui sur la situation de tension et l'incertitude réelle sur ce qui convient de faire. Ce n'est pas évident pour eux qu'il faille payer l'impôt à César, c'est pourquoi on demande à celui dont on dit qu'il dit la voie de Dieu. La voie de Dieu et la voie de César sont-elles compatibles ? Dieu me donne-t-il la *permission* de donner le tribut sans en quelque sorte blasphémer contre la promesse que le véritable roi d'Israël est Dieu lui-même ? Puis-je donner le tribut sans trahir Dieu ?

C'est une question typiquement religieuse : si je fais ceci ou cela, est-ce que je ne vais pas m'attirer le reproche voire la punition de Dieu ? Chercher à savoir quel est l'enseignement divin dans telle situation difficile, c'est au fond participer de ce mouvement de la religion décrit par Karl Barth : essayer de faire le bon choix, c'est-à-dire celui que Dieu approuve.

La loi de Dieu, qui par définition est supérieure à la loi de César (car César n'est pas Dieu), m'autorise-t-elle à obéir sur ce point-là à la loi de César ?

Ce que l'on exige de Jésus, c'est une parole d'autorité, qui autorise ou non à donner le tribut. Mais ce que l'on comprend par « autorité », c'est le fait de parler « au nom de Dieu », de se faire l'interprète de sa loi pour dire comment la pratiquer.

Jésus offre non pas une parole d'autorité, du moins pas dans ce sens. Mais une parole de laïcité, si vous me permettez ce qui n'est en fait pas du tout un anachronisme. **C'est ma 2^e remarque**. Elle se divise elle-même en deux sous-remarques.

- Jésus n'autorise ni n'interdit rien, il ne se place pas sur le registre de la volonté de Dieu, de sa loi, qui serait supérieure à celle de César. Il ne dit pas « il est permis » ou « il n'est pas permis ». La relation entre César et Dieu n'est pas celle d'une concurrence de lois. Si bien que la question : la loi de la République est-elle supérieure à la loi religieuse ? Qui est bien souvent derrière ces histoires de voile n'a absolument aucun sens, quand la religion est celle du Dieu de Jésus-Christ. Car ce Dieu ne se présente

précisément pas comme un Dieu législateur mais comme un Dieu libérateur, y compris de sa propre loi.

- Si la réponse de Jésus n'est pas fondée sur une loi de Dieu qui permettrait – ou pas – de respecter la loi de César, sur quoi est-elle fondée ? Tout simplement sur l'objet même qui est en cause (car ce sont des deniers qui vont changer – ou pas – de poche). La volonté de Dieu, je n'en sais rien, mais peut-être peut-on voir nous-mêmes ce qu'il convient de faire. Peut-être avons-nous le droit de sortir d'une religion totalitaire, non pour nous mettre sous la coupe d'une autre, fût-elle de César, mais pour faire ce qu'il convient. De quoi donc parlez-vous exactement : Ah, de ce qui est à César, alors *rendez-lui* ce qui est à lui.

Il ne s'agit pas de *donner*, mais de *rendre*, c'est-à-dire de *reconnaître* ce que vous avez reçu de César – et ce que vous avez reçu de Dieu !

- Tu as reçu de César le denier que tu tiens dans tes mains, l'organisation économique qui te permet de vivre dans un ordre relatif. Alors rends-le-lui. Cela n'est pas simple, certes, et peut t'amener à des choix difficiles, parce qu'il se peut que César t'envoie aussi des maux, des persécutions, des injustices.
- Mais c'est justement pour cela que Jésus te rappelle que tu as aussi reçu quelque chose de Dieu : sa parole qui te fait son enfant, quoi qu'il arrive, quelque erreur que tu commettes.

La parole de Christ n'attire pas ton attention sur le chemin que tu dois suivre pour arriver à Dieu (car c'est bien là qu'est ton tourment). Non : elle t'indique le chemin que Dieu a suivi pour arriver à toi. Une religion fondée sur ce retournement de perspective ne peut qu'être *laïque*.